Photo © Emile Lombard

La loi du 3 février 2011, tendant à renforcer les moyens du Parlement en matière de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques - loi dont vous étiez à l'origine, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale - a déjà été mise en œuvre. Au cours de l'année 2011, la Cour a mené deux travaux d'évaluation pour le compte du comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale, l'un sur la médecine scolaire, l'autre sur l'hébergement des personnes sans domicile. De la même façon la loi du 13 décembre 2011 relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles, dont j'aurai l'occasion de reparler, consacre, de manière symétrique, la possibilité pour le Gouvernement d'adresser des demandes d'enquêtes, notamment évaluatives, à la Cour des comptes.

Ces innovations législatives intervenues depuis notre précédente séance de rentrée constituent des signes encourageants pour la Cour. Soyez assurés que nous les mettrons pleinement en œuvre.

Aux membres du Gouvernement et du Parlement ici présents, je veux dire la détermination de tous les magistrats et collaborateurs de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes pour que les juridictions financières répondent encore mieux aux nouveaux enjeux du redressement des finances publiques et aux nouvelles attentes d'évaluation et de conduite de réformes structurelles nécessaires.

Les juridictions financières ont déjà beaucoup évolué depuis près de dix ans. Les étapes essentielles de cette transformation ont été la LOLF en 2001, avec notamment la certification des comptes de l'Etat, et la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 qui consacre la mission d'information du citoyen et d'assistance au Parlement et au Gouvernement pour l'évaluation des politiques publiques.

L'année 2011 a vu le vote de plusieurs dispositions concernant les juridictions financières, j'en ai déjà mentionné certaines. Elles interviennent et sont mises en œuvre en tirant le meilleur parti de l'application de nos principes et règles de fonctionnement, qui sont les gages essentiel du crédit et de la qualité de nos travaux : à savoir la règle de la collégialité et le principe de la contradiction.

La collégialité apporte les garanties de la neutralité qui est le complément naturel de l'indépendance, qui caractérise autant la programmation que la conduite même de nos travaux. Aucun rapport, *a fortiori* aucune publication de la Cour n'est l'œuvre des seuls rapporteurs. Si ce sont bien les rapporteurs qui conduisent les investigations, en toute indépendance, les constats qu'ils dégagent, les orientations des rapports qu'ils proposent sont contredits, débattus, puis arrêtés par une, voire fréquemment plusieurs formations collégiales. Je veux solennellement le réaffirmer aujourd'hui devant vous et redire ma confiance dans le professionnalisme et l'éthique des équipes des juridictions financières.

Cet attachement au meilleur de nos principes qui fondent nos traditions ne signifie aucunement immobilisme et refus des évolutions nécessaires quant à nos méthodes de travail. Nous continuons à les enrichir et à les adapter pour être les plus utiles et les plus pertinents possibles.

Je veux aussi insister sur l'importance que les juridictions financières attachent au suivi de leurs recommandations. Si, à travers nos propres initiatives, nous avons beaucoup progressé sur ce sujet, la loi a consacré en 2011 cette mission en faisant obligation à tous les organismes destinataires d'observations de rendre compte à la Cour des comptes de leur mise en œuvre. La Cour des comptes présente elle-même les suites données à ses observations dans son rapport public annuel et son rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale.

La Cour entend assumer pleinement sa mission constitutionnelle d'information à travers ses rapports et les suites qui leur sont apportées. Nous continuerons dans ce sens en 2012, tout en réduisant le nombre de nos publications au cours des quelques mois où se développera le débat politique précédant les échéances démocratiques du printemps. Seuls seront publiés dans cette période les rapports que nous impose la loi d'ici le 31 mai : je veux parler du rapport sur la certification des comptes de l'Etat et de celui accompagnant le projet de loi de règlement du budget 2011.

Comme chaque année, Mesdames et Messieurs, vous avez trouvé à votre place, en arrivant dans cette Grand' Chambre, un dépliant présentant la Cour et ses activités en 2011, en quelques chiffres arrêtés au 30 novembre de l'année dernière. Vous y constatez l'effort soutenu que nous avons poursuivi pour assumer nos missions et éclairer le débat public. Ainsi 18 rapports ont été réalisés à la demande du Parlement, pour 16 au cours de l'année 2010. Par ailleurs, nous avons produits 11 rapports publics thématiques, pour 6 en 2010.

Il me reste deux derniers sujets à évoquer devant vous. Il s'agit de la loi du 13 décembre dernier et de la réforme du régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables qui figure dans le collectif budgétaire du 28 décembre 2011.

La loi du 13 décembre 2011, relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles comporte un chapitre entier relatif aux juridictions financières. Ce chapitre reprend une partie importante du projet de loi portant réforme des juridictions financières, déposé à l'Assemblée nationale en octobre 2009, en l'adaptant pour tenir compte des orientations et modifications que j'avais proposées en septembre 2010 à l'occasion de mon audition devant la commission des lois de l'Assemblée.

Ainsi s'est en partie concrétisé un important processus de réforme engagé à la fin de 2007, par mon prédécesseur, Philippe Séguin. Je tiens à dire ici, devant vous, ma satisfaction de ce premier aboutissement, sachant qu'il ne s'agit que d'une partie seulement du projet initialement prévu. Je continue de regretter qu'il n'ait pas pu faire l'objet d'un examen d'ensemble car ce texte avait et a toujours sa cohérence.

Je partage entièrement, Monsieur le Procureur général, la préoccupation de mon prédécesseur, de tous mes prédécesseurs devrais-je dire, sur la partie manquante concernant la réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics, locaux notamment. La situation d'aujourd'hui ne répond pas au besoin ressenti et exprimé d'une mise en œuvre plus effective de la responsabilité des gestionnaires autrement que devant le juge pénal. Il convient de la faire évoluer.

L'enjeu considérable que représentent les finances hospitalières, la situation dégradée de certains hôpitaux publics, sur laquelle la Cour

Les sénateurs de gauche

Ain
Jacques Berthou (app. PS)
Rachel Mazuir (PS)

Aisne
Yves Daudigny (PS)

Allier
Mireille Schurch (PCF)

Alpes-de-Hte-Provence
Claude Domeizel (PS)

Alpes-Maritimes
Marc Daunis (PS)

Ardèche
Yves Chastan (PS)
Michel Teston (PS)

Ariège
Jean-Pierre Bel (PS)

Aude
Roland Courteau (PS)
Marcel Rainaud (PS)

Aveyron
A.-Marie Escoffier (PRG)
Alain Fauconnier (PS)

Bouches-du-Rhône
Serge Andreoni (PS)
Samia Ghali (PS)
Jean-Noël Guérini (PS)
Isabelle Pasquet (PCF)
Roland Povinelli (PS)

Cantal
Jacques Mézard (PRG)

Charente
Nicole Bonnefoy (PS)
Michel Boutant (PS)

Corrèze
Bernadette Bourzai (PS)
René Teulade (PS)

Corse-du-Sud
Nicolas Alfonsi (PRG)

Haute-Corse
François Vendasi (PRG)

Côte-d'Or
François Patriat (PS)
François Rebsamen (PS)

Côtes-d'Armor
Yannick Botrel (PS)
Ronan Kerdraon (PS)
Gérard Le Cam (PCF)

Creuse
J-Jacques Lozach (PS)
Renée Nicoux (PS)

Dordogne
Claude Bérit-Débat (PS)
Bernard Cazeau (PS)

Doubs
Martial Bourquin (PS)
Claude Jeannerot (PS)

Drôme
Jean Besson (PS)
Didier Guillaume (PS)
Bernard Piras (PS)

Essonne
Michel Berson (DVG)
Jean-Vincent Placé (EELV)
Claire-Lise Campion (PS)

Finistère
Maryvonne Blondin (PS)
Jean-Luc Fichet (PS)
François Marc (PS)

Gard
Françoise Laurent-Perrigot (PS)
Simon Sutour (PS)

Haute-Garonne
Bertrand Auban (PS)
Françoise Laborde (PRG)
Jean-Jacques Mirassou (PS)
Jean-Pierre Plancade (DVG)

Gers
Raymond Vall (PRG)

Gironde
Alain Anziani (PS)
Françoise Cartron (PS)
Philippe Madrelle (PS)

Hauts-de-Seine
Philippe Kaltenbach (PS)
Brigitte Gonthier-Maurin (PCF)
André Gattolin (EELV)

Hérault
Robert Navarro (PS)
Robert Tropeano (DVG)

Ille-et-Vilaine
Edmond Hervé (PS)
Virginie Klès (PS)
Jacky Le Menn (PS)

Indre-et-Loire
Jean-Jacques Filleul (PS)
Jean Germain (PS)
M.-France Beaufils (PCF)

Isère
André Vallini (PS)
Annie David (PCF)
Jacques Chiron (PS)

Landes
Danielle Michel (PS)
Jean-Louis Carrère (PS)

Loir-et-Cher
Jeanny Lorgeoux (PS)

Loire
Jean-Claude Frécon (PS)
Cécile Cukierman (PCF)
Maurice Vincent (PS)

Loire-Atlantique
Yannick Vaugrenard (PS)
Michelle Meunier (PS)
Ronan Dantec (EELV)

Loiret
Jean-Pierre Sueur (PS)

Lot
Gérard Miquel (PS)
Jean-Claude Requier (PRG)

Lot-et-Garonne
Pierre Camani (PS)

Lozère
Alain Bertrand (PS)

Maine-et-Loire
Daniel Raoul (PS)
Corinne Bouchoux (EELV)

Manche
J.-Pierre Godefroy (PS)

Meurthe-et-Moselle
Daniel Reiner (PS)
Évelyne Didier (PCF)

Morbihan
Odette Herviaux (PS)
Michel Le Scouarnec (PCF)
Joël Labbe (EELV)

Moselle
Jean-Marc Todeschini (PS)
Gisèle Printz (PS)

Nièvre
Didier Boulaud (PS)
Gaëtan Gorce (PS)

Nord
Michel Delebarre (PS)
Delphine Bataille (PS)
Dominique Bailly (PS)
M.-Christine Blandin (EELV)
René Vandierendonck (PS)
Eric Bocquet (PCF)
Michelle Demessine (PCF)

Oise
Yves Rome (PS)
Laurence Rossignol (PS)

Paris
Jean-Pierre Caffet (PS)
Bariza Khiari (PS)
Jean Desessard (EELV)
M.-Noëlle Lienemann (PS)
Roger Madec (PS)
Nicole Borvo (PCF)
David Assouline (PS)
Leila Aichi (EELV)

Pas-de-Calais
Daniel Percheron (PS)
Catherine Genisson (PS)
Jean-Claude Leroy (PS)
Odette Duriez (PS)
Dominique Watrin (PCF)

Puy-de-Dôme
Michèle André (PS)
Alain Néri (PS)
Jean-Bernard Magner (PS)

Pyrénées-Atlantiques
Georges Labazée (PS)
Frédérique Espagnac (PS)

Hautes-Pyrénées
François Fortassin (PRG)
Josette Durrieu (PS)

Pyrénées-Orientales
Christian Bourquin (DVG)

Bas-Rhin
Roland Ries (PS)

Haut-Rhin
Patricia Schillinger (PS)

Rhône
Gérard Collomb (PS)
Christiane Demontès (PS)
Guy Fischer (PCF)

Haute-Saône
Yves Krattinger (PS)
Jean-Pierre Michel (PS)

Savoie
Thierry Repentin (PS)

Seine-Maritime
Thierry Foucaud (PCF)
Alain Le Vern (PS)
Marc Massion (PS)

Seine-et-Marne
Vincent Eblé (PS)
Nicole Bricq (PS)
Michel Billout (PCF)

Seine-St-Denis
Gilbert Roger (PS)
Aline Archimbaud (EELV)
Claude Dilain (PS)
Éliane Assassi (PCF)

Tarn
Jacqueline Alquier (PS)
Jean-Marc Pastor (PS)

Tarn-et-Garonne
Jean-Michel Baylet (PRG)
Yvon Collin (PRG)

Val-de-Marne
Luc Carvounas (PS)
Laurence Cohen (PCF)
Christian Favier (PCF)
Esther Benbassa (EELV)

Val-d'Oise
Alain Richard (PS)
Dominique Gillot (PS)
Robert Hue (PCF)

Var
Pierre-Yves Collombat (PS)

Vaucluse
Claude Haut (PS)

Haute-Vienne
Jean-Pierre Demerliat (PS)
Jean-Claude Peyronnet (PS)

Yvelines
Catherine Tasca (PS)
Philippe Esnol (PS)

Territoire-de-Belfort
J.-Pierre Chevènement (MRC)

Guadeloupe
Jacques Gillot (DVG)
Jacques Cornano (DVG)
Félix Desplan (PS)

Martinique
Serge Larcher (DVG)
Maurice Antiste (DVG)

Guyane
J.-Étienne Antoinette (DVG)
Georges Patient (DVG)

La Réunion
Paul Vergès (PCF)
Michel Vergoz (PS)

St-Pierre et Miquelon
Karine Claireaux (PS)

Mayotte
Thani Mohamed Soilihi (DVG)

Polynésie française
Richard Tuheiava (DVG)

Français de l'étranger
Hélène Conway Mouret (PS)
Jean Yves Leconte (PS)
Claudine Lepage (PS)
Richard Yung (PS)

Bel : cent jours pour virer à gauche

Par Pascale Tournier

Le train de sénateur n'y suffit plus. Jean-Pierre Bel veut accélérer le travail de la Haute Assemblée. Il entend faire du Sénat de gauche le laboratoire d'expérimentation d'idées dont certaines pourraient structurer le programme du candidat socialiste François Hollande.

En prenant les habits du président du Sénat, le socialiste Jean-Pierre Bel sait que repose sur ses épaules une lourde tâche. Il lui faut « *faire vivre le changement* », comme il l'a dit lui-même, et montrer surtout que le PS peut agir autrement. Que la gauche est en mesure de tenir les rênes du pouvoir, avec crédibilité et responsabilité, dans une période de crise maximale.

Mais le temps presse. Il ne reste que quatre mois. Les sénateurs ne siégeront réellement que jusqu'en février. Après sa désignation, François Hollande a d'ailleurs vivement enjoint les sénateurs à se mettre au travail, dans une institution, certes, peu encline à des révolutions de palais. « *Le basculement à gauche du Sénat peut s'apparenter à la prise de la Bastille, mais la réforme de l'institution ne se fera pas en une nuit, comme celle du 4-Août* », ironise la sénatrice Laurence Rossignol (PS, Oise).

Jean-Pierre Bel a réussi la première étape, c'est-à-dire l'élection des présidents des commissions en respectant les composantes de la majorité. « *Il sait ce que signifie le vivre ensemble* », s'enthousiasme la vice-présidente aubryste Bariza Khiari. « *Il a l'art de la méthode* », renchérit la sénatrice Marie-Christine Blandin (EELV, Nord), qui salue, comme tous ses camarades écolos, la création d'un groupe écologiste et d'une commission sur le développement durable. « *La gauche et les écologistes ont donné une bonne image d'entente* », commente Jean-Vincent Placé (EELV, Essonne). Même à droite, l'attribution de la présidence de la commission des finances au sénateur UMP Philippe Marini (Oise) a été appréciée. « *Pour le moment, on a une alternance républicaine sereine. Le président avait promis un comportement dans la tradition de la Haute Assemblée, c'est à ce jour respecté* », s'est félicité Jean-Pierre Raffarin (UMP, Vienne).

Jean-Pierre Raffarin. Le sénateur UMP de la Vienne estime que, jusqu'à présent, le nouveau président de la Haute Assemblée a adopté un comportement serein conforme à l'alternance républicaine.

PHOTO JACQUES DEMARTHON/AFP

Envoyer des messages clairs

Sa première mission remplie, Jean-Pierre Bel entend donner corps à l'opposition par le biais du travail législatif. Vote, rejet des textes ou propositions de projets de loi (PPL), il s'agit de trouver le bon dosage pour marquer la différence, sans entamer la crédibilité du Sénat. « *Il ne faut pas être dans une logique d'opposition systématique, mais constructive* », note Catherine Génisson (PS, Pas-de-Calais). « *Il est nécessaire d'envoyer des messages clairs et de mettre en œuvre des initiatives emblématiques de nos futures réformes* », ajoute Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret).

Premier tour de chauffe : le rejet, le 24 octobre, de la proposition de loi du député UMP Éric Ciotti prônant l'encadrement militaire des jeunes délinquants. Un projet jugé mal ficelé et répondant à une logique d'affichage. « *La loi nécessaire, ce n'est pas la loi "fait divers"* », avait rappelé Jean-Pierre Bel dans son discours du 11 octobre. Les critiques à droite et au centre fusent : en déposant une motion de rejet préalable, la gauche a privé le Sénat de débat. « *Le président a toléré une attitude idéologique, c'est une maladresse. Il ne doit pas être l'otage de sa majorité* », assène le sénateur centriste Jean-Marie Bockel (Haut-Rhin).

Le président socialiste du Sénat, **Jean-Pierre Bel,** au côté de **François Hollande** qui répond aux questions des journalistes dans la cour du palais du Luxembourg. PHOTO FRED DUFOUR/AFP

Pour la loi de financement de la Sécurité sociale puis celle des finances 2012, la gauche possède une marge de manœuvre plus faible. Pas question de passer pour des irresponsables. Néanmoins, il s'agit de donner les contours du programme du candidat François Hollande. « *Le Sénat est devenu le lieu de communication du programme présidentiel de la gauche* », raille la vice-présidente de la commission des finances Fabienne Keller (UMP, Bas-Rhin). Avant d'être présenté en séance publique à partir du 7 novembre, le texte sur le budget de la Sécurité sociale a déjà été rejeté en commission. La gauche sénatoriale demande notamment la suppression de la taxe sur les mutuelles. Pour la loi de finances, exposée dès le 17 novembre, les amendements mettront l'accent – comme à l'Assemblée nationale – sur l'augmentation des recettes et la taxation de publics ciblés.

Des propositions à valeur symbolique

Pour faire entendre sa musique, la gauche sénatoriale souhaite aussi profiter des séances d'initiative parlementaire. Le 3 novembre a été présentée la proposition de loi visant à rendre obligatoire la scolarisation dès l'âge de trois ans. Une réponse au « saccage par la droite de l'Éducation nationale ». La contre-offensive du Gouvernement ne s'est pas fait attendre. Le ministre Luc Chatel a invoqué l'article 40 de la Constitution pour repousser le texte, sans examen préalable. « *Il s'agit ni plus ni moins d'un coup de force contraire à la démocratie* », fustige le président du groupe PS, François Rebsamen, qui entend ne pas en rester là.

Parmi les autres propositions de loi à haute valeur symbolique, figure, en effet, à l'agenda du 15 novembre, le changement du statut pénal du chef de l'État, inscrit aussi dans le programme de François Hollande. L'abolition du conseiller territorial, pierre angulaire de la réforme territoriale voulue par Nicolas Sarkozy, sera exposée en séance publique, le 16 novembre. « *On sauve les meubles, en attendant d'aller plus loin* », analyse la sénatrice Corinne Bouchoux (EELV, Maine-et-Loire). Le droit de vote des étrangers pour les élections locales, soutenu là aussi par le député de Corrèze mais critiqué par une partie de la droite, arrivera dans l'hémicycle le 8 décembre. Le texte avait été adopté à l'Assemblée nationale en 2000, sous Jospin, mais n'avait jamais été étudié par la majorité sénatoriale précédente. Tout un symbole.

Sobriété et transparence

Courant octobre, Jean-Pierre Bel déjeunait avec des sénateurs socialistes. Très vite le sujet épineux de la réserve parlementaire est arrivé sur la table. Faut-il supprimer ou réformer cette cagnotte de 55 millions d'euros mise à la disposition des sénateurs et redistribuée aux élus locaux pour financer des investissements ? Malgré la pression de certains sénateurs aubrystes et écologistes, qui voient dans cette enveloppe l'illustration d'un système opaque et clientéliste, le président du Sénat n'a pour le moment pas donné suite. « *Jean-Pierre Bel n'est pas un va-t-en-guerre mais un homme de consensus, qui écoute les uns et les autres* », argue son entourage. Sur le sujet de la transparence, le président a préféré d'abord accepter le principe du contrôle de la Cour des comptes. Conscient que le Sénat n'a pas toujours bonne presse, Jean-Pierre Bel veut surtout rendre la Haute Assemblée plus modeste dans son fonctionnement. Baisse du budget, révision à la baisse des programmes de travaux, passage au crible des groupes d'études, réduction de la flotte automobile et achat de véhicules hybrides (sous l'influence des écolos), tels sont les premiers jalons posés. Un groupe de travail devrait plancher sur le sujet. Devant ces annonces, la sénatrice UMP Fabienne Keller reste dubitative : « *J'attends de voir les actes. Pour le moment, j'ai surtout vu une gauche sénatoriale s'installer dans les fauteuils et s'approprier les voitures.* »

ANNEE 2011 - NUMERO 42
Parution trimestrielle : Janvier / Avril / Juillet / Octobre
MAIRIE DE LANGESSE

ECHO DES NOUES

Dans ce numéro :

* *Le mot du Maire* 1
* *Erratum — n°41* 1
* *Baptême républicain* 2
* *Dates des élections* 2
* *Restauration Eglise* 3
* *Octobre rose* 3
* *Travaux de voirie* 4
* *Cimetière* 4
* *Origine et qualité* 4
* *Saint Jacques de Compostelle* 4
* *Calendriers* 4

Le mot du Maire

Chers administrés,

Le cycle des élections a commencé. Celles des sénatoriales se sont terminées sans grand changement pour notre département. Nous retrouvons les hommes avec qui nous avions l'habitude de travailler, comme vous avez pu le lire dans vos journaux .

Nous félicitons Monsieur le Sénateur Jean-Pierre SUEUR réélu dès le premier tour. Monsieur le Sénateur Eric DOLIGE qui lui aussi renouvelle son mandat ; aussi pour son élection le Sénateur Jean-Noël CARDOUX, personnage bien connu pour son dévouement dans les nombreuses charges où il siège dans le département.

Et n'oublions pas les grands électeurs qui ont montré beaucoup de patience avant d'avoir pu exprimer leur vote au Palais de Justice d'Orléans.

Suite de notre feuilleton <ouverture de l'église>, nous devons vous informer que nous sommes toujours en attente de la visite de la commission de sécurité malgré nos nombreuses sollicitations et relances.

Malgré tout, nous avons pu accompagner pour la visite de notre Eglise le Père Sylvestre NDAGIJIMANA nouvellement installé comme curé de nos trois regroupements paroissiaux. En souhaitant qu'il puisse un jour y célébrer une messe.

Par souci d'économie, nous n'avons pas fait appel à une entreprise extérieure pour la remise en fonction de notre édifice. Les élus se sont mobilisés sans pouvoir profiter de l'aide que de nombreux bénévoles avait proposé faute d'autorisation.

Nos conseillers municipaux se sont aussi dévoués en installant un circuit d'arrosage nous permettant de soigner les arbustes et les plantes le long du mur de la route de l'Etang. Il y faisait terriblement chaud et nous les remercions pour le courage qu'ils ont montré.

Enfin, nous souhaitons à nos jeunes qui ont rejoint leurs écoles respectives une bonne année scolaire. Qu'il est bien difficile de recommencer avec ce temps qui inspire les vacances.

Bonne rentrée à vous tous.

Bien à vous.

Le Maire

Erratum — Bulletin précédent

Toutes nos excuses pour les « blancs » présents dans certains articles dus à un problème lors de l'impression. Complément sur le SDCI : Le législateur souhaite au travers de ce document fixer les principales orientations de l'intercommunalité à partir des objectifs suivants :

- Créer des Communautés de Communes de plus de 5 000 habitants.
- Organiser des créations ou des regroupements autour de territoires pertinents.
- Rationaliser les structures en prenant en compte les problématiques liées à l'aménagement de l'espace, la protection de l'environnement et du développement de nos territoires.
- Renforcer la solidarité financière en encourageant et facilitant le passage des EPCI en fiscalité additionnelle vers la fiscalité unique dite intégrée.
- Réduire le nombre des syndicats de communes.

Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale

20ème ANNIVERSAIRE

Membres des délégations

Hodod (Roumanie):

- **Francisc Balog, Maire et Ildico son épouse;**
- **Francisc Kaszta, Maire adjoint et Elisabeta son épouse**
- **Roméo Horincar, Conseiller Municipal et Erika son épouse;**
- **Andréi Kaszta, Directeur des Ecoles et Ana son épouse.**

Heteren (Pays Bas) Fondation Baratok:

- **Vries de Greet;**
- **Folkert Henk;**
- **Elma Holleman;**
- **Kloeze te Jan Joke;**
- **Hans Annemarie Plantinga .**

Le Comité Cantonal Solidarité Roumanie intervient à Hodod en partenariat avec la Fondation Baratok . Les actions sont conduites parfois en commun, le plus souvent de façon indépendante, mais toujours en étroite collaboration pour le suivi.

Séjour de nos hôtes

Nos amis roumains sont arrivés à Roissy le jeudi 2 septembre à 8h30 C'est Alain Pizzinat qui a bien voulu assurer le transport pour les conduire à Boigny sur Bionne où le Comité leur a assuré la restauration du midi au restaurant « Le Pont de Boigny ». L'après midi, ils ont goûté à la promenade sur le canal, à bord de l'Oussance, puis, après un rafraîchissement à Pont aux Moines, petite promenade en minibus à Donnery, Saint Denis de l'Hôtel et Mardié avant de rejoindre Chécy à 18heures. Après l'accueil de Jean-Vincent Valliès, Maire, dîner salle du Conseil Municipal, et c'est départ dans les familles d'accueil pour un repos bien mérité. Le vendredi 3 septembre, en compagnie de Danièle et André Renvoisé, visites à Châteauneuf sur Loire (parc du château) Germigny des Prés (église et oratoire), puis pique-nique à Sully sur Loire et visite du château. Le soir, nos amis néerlandais nous rejoignent à Marigny les Usages.(voir par ailleurs). Samedi 4: journée d'anniversaire. Dimanche 5: c'est la fête de Loire. Dès 10h, à Bou, mise à l'eau du bateau, œuvre de matelots locaux. Nicole Wojcik, maire nous invite pour le déjeuner , puis visite de la distillerie , qui recueille un fort intérêt. Puis, en compagnie de Nadine Brusseau, Christiane et Denis Auffret déplacement à Vieilles Maisons, toujours dans le cadre de « La Caravane de Loire »

Le soir, dîner à Boigny sur Bionne à l'invitation de Michelle Fouliard, maire. Lundi 6: à la demande générale, et surtout de Ildico, matinée à Intermarché. Un pique-nique en plein air était prévu, mais compte tenu du temps maussade, Nadine Brusseau a obtenu qu'une salle soit mise à notre disposition à Bou. Une nouvelle fois, Danielle et André Renvoisé ont prêté leur concours en compagnie de Nadine. Puis c'est direction Roissy, la conduite étant assurée par Georges Grataroli.

Tous sont fatigués, certes, mais ravis de leur séjour.

Salle Léleï à Marigny lesUsages

En janvier 1990, lorsque des villages roumains sont menacés de disparition, dans le canton de CHECY, un grand élan de solidarité se met en place. Catherine ADAM et Jacqueline MOREL de Marigny les Usages sont avec quelques autres personnes du canton en particulier Danièle Letonnelier, les acteurs principaux de la mobilisation cantonale pour le canton de Hodod. Ensemble elles organisent le convoi humanitaire en direction de Hodod.

Ici commencent les 20 ans d'amitié et d'échange.

Afin de maintenir le souvenir dans la commune de Marigny les Usages, une salle de réunion dans l'annexe de l'ancienne mairie portait le nom de salle HODOD.

Avec les différents travaux de rénovations du centre bourg et surtout de l'ancienne mairie, la salle HODOD n'existe plus et s'est transformée en pôle santé.

A Marigny les Usages il y a un fort tissu associatif et pas vraiment de lieu pour quelles puissent s'organiser et se réunir, mis à part une petite maison qui tombe en ruine.

Le conseil municipal conscient de cette situation a réuni diverses forces et idées pour réaliser une salle pour les associations. En effet le bâtiment de la gare appartenant à la commune, dont seul le rez-de-chaussée était utilisé, avait un grand besoin de remise en état.

Avec l'aide de l'Europe, l'Etat et de l'agglomération Orléanaise, la municipalité a fait faire les travaux par une association qui permet à des jeunes de se former et de trouver du travail. Après un an de travaux le résultat est superbe, aussi bien au regard du travail réalisé, que du côté des jeunes qui sont nombreux à avoir conclu un contrat de travail à durée indéterminé dans des entreprises.

Dans le cadre du 20ème anniversaire le conseil municipal a convenu, afin de maintenir le souvenir de baptiser cette salle « salle LELEI ».

Les travaux n'étaient pas tout à fait terminés lors de la venue de la délégation de HODOD mais malgré tout il a été possible de faire ce baptême avec beaucoup d'émotion.

Depuis, le 5 octobre nous avons inauguré officiellement cette salle avec les représentants des divers acteurs de cette réussite

1re TABLE RONDE

« Le label EPV : l'excellence du fabriqué en France »

M. Guillaume de Seynes, *Directeur Général Adjoint, Hermès International*

« Le succès de notre entreprise aujourd'hui résulte du rapport très fort qui existe entre un savoir-faire exceptionnel et une créativité permanente. Dans nos différents métiers, nous créons des dizaines, voire des centaines de nouveaux produits deux fois par an, avec une équipe créative très importante. Nous avons aujourd'hui plus de 2 500 artisans en France dans les métiers du cuir, répartis dans une quinzaine de sites. Ces deux valeurs de créativité et de savoir-faire artisanal, sont au cœur de la réussite d'Hermès. Nous nous revendiquons comme artisans, nous en assumons les valeurs et nous en sommes fiers. Je trouve qu'il y a évidemment un mot très important dans notre label qui est le mot « vivant ». Nous ne sommes pas dans un passéisme ni dans un regard rétrograde. L'artisanat, c'est une réalité vivante, nous employons énormément de jeunes, ce qui nous donne beaucoup de force pour continuer cette aventure.

C'est donc un message d'espoir et de confiance que j'ai envie de donner à toutes les entreprises artisanales et Entreprises du Patrimoine Vivant parce que c'est vraiment un trésor à exploiter comme nous avons su le faire depuis tant d'années ».

M. Philippe Gobet, *Directeur des Écoles, Lenôtre*

« Il y a 50 ans, Gaston Lenôtre a eu une vision : celle de faire les choses bien et surtout de transmettre son savoir-faire. Sans formation, il n'y a pas de lendemains. C'est pourquoi, en 1970, il a pensé créer une école. Cette école accueille aujourd'hui environ 50 % d'étrangers, tous les jours nous transmettons l'intelligence de la main. La maison a grandi et aujourd'hui si l'on compte les collaborateurs en France et à l'étranger, cela fait plusieurs milliers de personnes qui travaillent pour l'enseigne.

Avec le label EPV, nous allons être encore plus forts. Aujourd'hui, notre fierté est d'être connus, mais surtout grâce au label, nous allons être reconnus. Cette reconnaissance universelle de nos savoir-faire est importante. Je crois que si tous ensemble, sur les grands projets, sur les grands salons, sur les grandes manifestations, on est capable d'être main dans la main pour défendre ce qu'on a de plus cher, nos savoir-faire, on n'ira pas loin, mais on ira très, très loin ».

M. Jean-Pierre Sueur, Sénateur du Loiret

« J'habite à Orléans et quand on dit « châteaux de la Loire », cela « parle » dans le monde entier. Lorsque l'on parle de la France, il y a tout de suite une image de qualité, et je suis persuadé qu'il y a un gisement extraordinaire dans vos entreprises.

Nous, parlementaires, devons toujours être au service des professionnels. On a parlé beaucoup ici au Sénat de la contrefaçon. Il y a là un champ très important pour qu'on ne se fasse pas voler notre savoir-faire. Sur la formation il ne faut pas avoir de tabous, il faut simplement que cela soit efficace. Il faut aider vos entreprises dans leur investissement de production, la création de valeur et d'emplois. Avec Catherine Dumas nous nous sommes battus en particulier pour proroger le crédit d'impôt sur les métiers d'art. »

la Croix 7/3/2012

François Hollande souhaite apaiser les relations avec les cultes

La volonté du candidat PS d'inscrire la laïcité dans la Constitution relève pour lui d'une démarche pragmatique.
Son itinéraire personnel comme son expérience d'élu de Corrèze devraient le conduire à défendre des relations apaisées avec l'Église catholique.

Défenseur de la laïcité qu'il veut inscrire dans la Constitution, François Hollande a également pris des engagements sur les questions familiales ou éthiques qui compliquent ses rapports avec les religions, en particulier avec l'Église catholique. En recevant aujourd'hui les représentants des différents cultes, le candidat socialiste va donner le ton des relations qu'il entend nouer avec eux en cas de victoire à la présidentielle.

Dans le fameux discours du Bourget qu'il avait tenu fin janvier pour lancer sa campagne, le candidat socialiste avait eu certaines formules maladroites – *« la démocratie plus forte que les religions »* – qui semblaient traduire une vision très « laïcarde ». Pourtant l'ancien disciple de Jacques Delors, fondateur des Clubs Témoins dans lesquels s'activèrent de nombreux chrétiens de gauche (Jean -Pierre Jouyet, Jean-Pierre Mignard…), ne fait pas de ce sujet un marqueur idéologique. Dans *Changer de destin*, le livre qu'il vient de publier pour se présenter aux Français, il écrit ainsi : *« Je défends la laïcité non pas comme une valeur de gauche, mais comme un cadre juridique et politique. »* Une position qu'il revendiquait déjà en tant que premier secrétaire du PS quand il avait été auditionné en septembre 2003 par la commission Stasi. *« La laïcité ne doit pas être vécue comme la défense de principes mais comme un projet républicain, comme un art de vivre ensemble »*, soulignait-il. Maire du petit village corrézien de Ligneyrac et ancien des Clubs Témoins, Bertrand Rivière a pu constater son approche pragmatique de la laïcité sur le terrain. *« Lorsque nous avons eu besoin de restaurer le tableau de saint Antoine ou le tabernacle de notre église, le conseil général, que François présidait, nous a aidés. Il aime l'efficacité et déteste tout ce qui fait perdre du temps et provoque des polémiques inutiles. »*

Le rendez-vous d'aujourd'hui semble montrer que François Hollande recherche la sérénité.

Du fait de son parcours personnel, François Hollande n'est pas dépourvu d'une certaine culture catholique. Fils d'un médecin et d'une assistante sociale installés à Rouen, il fréquenta un temps un établissement tenu par les frères lassaliens. Dans un entretien à l'hebdomadaire *La Vie*, en décembre dernier, François Hollande reconnaît que cette éducation religieuse *« fut une bonne expérience »*, tout en soulignant qu'il s'était forgé depuis sa *« propre philosophie de la vie »* et n'avait plus *« aucune pratique religieuse »*. À la différence d'un François Mitterrand, qui évoquait *« les forces de l'esprit »* ou se recueillait à Vézelay, lui s'affirme sobrement comme *« non croyant »*.

Si François Hollande a fait de la laïcité un thème fort de son entrée en campagne, c'est surtout pour se démarquer de l'actuel président de la République. *« Lors de son discours au Latran ou de sa visite au Puy-en-Velay, Nicolas Sarkozy a cherché à séduire la communauté catholique mais a créé de la confusion »*, estime le sénateur socialiste du Loiret, Jean-Pierre Sueur. Cet élu catholique, mais qui ne met pas sa foi en avant, estime que *« la séparation des sphères politique et religieuse »* affirmée par François Hollande n'est en rien une forme *« d'hostilité ni même d'indifférence, mais au contraire la condition pour instaurer le dialogue. »*

De même que l'ancien premier ministre Lionel Jospin avait pris l'habitude de recevoir régulièrement les représentants des cultes, le rendez-vous d'aujourd'hui semble montrer que François Hollande recherche la sérénité. Ses engagements sur le mariage homosexuel ou sur la fin de vie risquent toutefois de rendre l'exercice délicat avec l'épiscopat, d'autant qu'il dispose de peu de relais catholiques dans son entourage. Députée et maire de Rouen, Valérie Fourneyron, chargée des sports dans l'équipe de campagne, catholique, avoue ne jamais avoir évoqué la question avec le candidat PS, mais elle lui fait confiance. *« Sur les sujets de société, François est toujours dans l'apaisement, c'est son mode de fonctionnement. Je ne m'inquiète pas, il est sur un ton juste. »* Bertrand Rivière partage la même analyse : *« Comme tous les élus de province, François Hollande sait bien que les catholiques sont très engagés sur le terrain dans tous les réseaux de solidarité. C'est un rassembleur, il n'a aucun intérêt à braquer sur les sujets de société »*. C'est précisément ce qu'il lui reste à démontrer.

BERNARD GORCE